

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **28 JUIN 2022**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 20 juin 2022, s'est réuni le mardi 28 juin 2022, à 20 heures, sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Marie-Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Dominique Coadour, Gilbert Berrou, Sylvain Charbonnier, Chantal Cloître, Valérie Jouan, Patrice Guillet.

Excusé : Youenn Boudier (pouvoir à Alexis Manac'h).

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 27 avril 2022.

Le Maire fait part au conseil du courrier reçu de Mme Sarah Lewenkron demandant d'accepter sa démission de ses fonctions de conseillère municipale pour raisons familiales.

Le Maire en prend acte et accepte sa démission.

1. Publicité des actes

Le Maire rappelle aux élus que les actes pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés...) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité.

Le 1^{er} juillet 2022 entrera en application la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes (réforme née de l'ordonnance N° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et du décret d'application correspondant).

A compter de cette date, la dématérialisation (ou publication par voie électronique) devient le mode de publicité de droit commun de ces actes.

Cependant, une dérogation autorise les communes de moins de 3 500 habitants à choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, moyennant une délibération expresse sur ce choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le mode actuel de publicité des actes.

2. Acceptation fonds de concours

Le conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté en date du 17/05/2022 a attribué, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 19 083 € pour des opérations d'investissement, à la commune de Brennilis.

Par une délibération concordante, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce fonds de concours.

3. Demande d'acquisition de terrain (mise en conformité ANC)

Le Maire fait part au conseil d'une demande de Mr Brunel de Kerflaconnier qui souhaite mettre aux normes son installation d'assainissement.

Le cabinet d'études mandaté pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération a fait le constat que la propriété concernée ne correspondait pas exactement au cadastre (différentiel d'environ 200 m²), là où précisément est projetée cette mise aux normes.

En conséquence, l'usager sollicite l'acquisition, auprès de la commune, de cette portion de terrain qui serait spécifiquement dédiée à ce projet.

Le conseil, après en avoir délibéré, se déclare, à l'unanimité, favorable à cette cession, au tarif en vigueur de 2 €/m² et moyennant la prise en charge par le demandeur de l'ensemble des frais (notaire, géomètre ...) inhérents à l'opération sollicitée.

4. Délibération PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Le Maire porte à la connaissance du conseil le projet d'inscription au PDIPR des portions du tracé empruntant des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune :

- Section B n°552/553/558/1294/1310
- Section C n°516 /570/1699/1757

Dans ce projet proposé par Monts d'Arrée Communauté, une anomalie est décelée au droit des parcelles B 553 et B 558.

En conséquence, le conseil, à l'unanimité, demande le report temporaire de cette délibération relative à l'inscription au PDIPR du secteur concerné.

5. Admission en non valeur

Le Maire présente au Conseil la proposition faite par la trésorerie de Carhaix d'admettre en non valeur plusieurs créances pour un total de 434,37 €.

- . Budget commune : 50,00 €
- . Budget assainissement : 70,30 €
- . Budget eau : 314,07 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, approuve, à l'unanimité, l'admission en non valeur de la totalité des créances susvisées.

6. Eglise : mission SPS (Sécurité Protection Santé) et achèvement des travaux

Concernant cette future phase de restauration, la DRAC Bretagne nous informe d'un estimatif actualisé des travaux avoisinant les 220 000 € HT. Son financement serait majoritairement assuré par le reliquat de crédits restant sur l'opération précédente, auquel viendrait s'ajouter le montant perçu de l'assurance (garantie décennale).

Il nous est donc proposé de lancer la consultation pour ces travaux, à nouveau dans le cadre d'une procédure adaptée, de faire à posteriori un bilan des offres, pour ensuite procéder éventuellement à des ajustements de montant par la DRAC sur la programmation 2023.

La nécessité de joindre un PGC (plan général de coordination) à la constitution du dossier nous a amené à solliciter deux coordinateurs SPS (APAVE et SOCOTEC).

Afin de permettre, dans les meilleurs délais, la constitution de ce dossier de consultation par la conservation des monuments historiques, le Maire demande aux élus de se prononcer, à la fois, sur ce nouvel estimatif et sur le choix du coordinateur SPS.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

. De confier la mission SPS au cabinet SOCOTEC pour un montant de 2 805 € HT.

. D'autoriser le Maire à solliciter la préparation par la DRAC du dossier de consultation relatif à la phase d'achèvement des travaux sur l'église Notre-Dame de Brennilis, et ce, sur les bases ci-dessus énoncées.

7. Travaux de mise en sécurité du camping

Le Maire indique que suite à la vérification des installations électriques du camping par un organisme accrédité (SARL Cloarec), certaines mises en conformité sont nécessaires.

A l'unanimité, le conseil décide de faire effectuer ces travaux par l'entreprise Nédélec pour un montant de 7 970,96 € HT.

8. Point sur les divers chantiers et travaux en cours ou à venir

. Cabinet médical / Projet santé

Le Maire relate au conseil les dernières réunions qui se sont tenues récemment concernant le projet santé de Brennilis. Ce projet porté par les Mutuelles de Bretagne avec l'appui de la commission santé du Pays COB a en effet donné lieu :

- * Le 21 avril à une rencontre au Conseil Départemental du Finistère,
- * Le 27 avril à une entrevue avec la délégation territoriale du conseil Régional à Carhaix
- * Le 15 juin dernier à une présentation devant le CUP (comité unique de programmation) au siège du COB, à Rostrenen.

Par ailleurs, le Maire présente également au conseil la dernière estimation chiffrée par le cabinet AUA d'un nécessaire toilettage de l'actuel cabinet médical (montant de 74 125 € HT) destinés à permettre à posteriori le lancement par les Mutuelles de Bretagne d'un recrutement de médecins salariés.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux pour le montant indiqué et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour leur démarrage.

Il l'autorise également à solliciter l'obtention de subventions inhérentes à ce projet.

. Ecole

Le Maire rappelle aux élus que l'étude de faisabilité relative à la rénovation énergétique de l'école confiée à l'Atelier Trois-architectes (convention d'honoraires signée le 31/03/22) suit son cours.

Ainsi, le 13 avril une prise de côtes a été réalisée afin d'établir un état des lieux graphique du bâtiment. Des visites sur place de la maîtrise d'oeuvre les 8 et 14 juin

avaient pour mission de recueillir les éléments (carottage des planchers) propres à la réalisation cette fois d'un état des lieux technique du site.

Désormais, scénarios d'aménagements et estimatifs provisoires de travaux sont en phase d'élaboration par le prestataire.

Autre précision : Mme Le Lay du Conseil Régional et Mme Pétillon du Conseil Départemental 29 sont venues en mairie, le 19 mai dernier, nous apporter des précisions quant aux éventuelles aides financières que nous pourrions obtenir, tant dans le cadre du dispositif « *Bien vivre partout en Bretagne* » que dans celui du « *Pacte Finistère 2030* ».

En conséquence, le Maire sollicite l'aval du conseil l'autorisant à procéder à toutes demandes de subventions concernant ce projet ainsi qu'à l'obtention de divers devis pour la réfection du ravalement extérieur de l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité, répond favorablement à cette sollicitation du Maire.

8. Questions diverses

- Remboursement de facture

Mme Morgane Le Lay, directrice du RPI, sollicite le remboursement d'une facture de 79,00 € réglée par ses soins pour la réparation d'un équipement scolaire (enceinte).

Le conseil, à l'unanimité, valide cette opération.

- Suppression de régie

Considérant la réorganisation des services de la commune et la faible utilisation de la photocopieuse par les administrés, le Trésor Public suggère de clôturer la régie de recettes correspondante créée par délibération du 7/09/1989.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à supprimer cette régie.

- Cimetière

Le Maire informe le conseil que le nettoyage du cimetière a été effectué par l'entreprise « Arrée Paysage » de Scignac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.